

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 256P-24

Le Maire de PONS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2016_07_11P du 11 juillet 2016 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 187P-22 en date du 08 février 2022 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 19 janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché Principal

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1.	JARRY Michaël	Attaché Territorial (06/07/2021)	01/05/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade de : Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ²	Promouvable à la date du
1.	ESCAMILLA Patrice	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	2	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

¹ Si examen : précisez sa date

² Si examen : précisez sa date

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ³	Promouvable à la date du
1.	DUPERRON Willy	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024
2.	FOURNIER Pascal	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	01/07/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	3	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ⁴	Promouvable à la date du
1.	VIGNAUD Sylvie	Adjoint Technique	01/05/2024
2.	PASQUET-POUPEAU Yéléna	Adjoint Technique	01/07/2024
3.	ANTUNES Vanessa	Adjoint Technique	01/09/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	4	1	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur...) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à PONS, le 04 avril 2024,

Le Maire,
Jacky BOTTON

PUBLIÉ LE : 08 avril 2024



³ Si examen : précisez sa date